



Les Ponts de Cé, commune de 13 415 habitants, membre d'Angers Loire Métropole est traversée par La Loire est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La Ville dispose des nombreux labels de qualité : ville fleurie, ville active et sportive, ville internet. La municipalité fait également une part belle à la citoyenneté active : conseils de quartiers, plan climat élaboré avec les habitants, budget participatif, journée citoyenne, conseil municipal des jeunes, conseil municipal des enfants... Elle est dotée d'un budget participatif et d'un plan climat communal élaboré avec les Ponts-de-Céais. Son budget annuel fait également l'objet d'un calcul de son impact climatique. Sa saison culturelle, la centaine d'associations présentes, les 1800 abonnés de la Médiathèque municipale, les 32 clubs sportifs font des Ponts-de-Cé une ville animée à l'année.

Lettre de candidature+ CV à envoyer par mail
candidatures.rh@ville-lespontsdece.fr

Renseignements :

Severine MEYNIER, coordonnatrice Enfance
severine.meynier@ville-lespontsdece.fr

Sandra GUESDON , responsable des ressources humaines
02 41 79 75 91 ou
sandra.guesdon@ville-lespontsdece

Date limite de candidature
31/07/2025

Informations complémentaires:

Rejoindre la ville des Ponts-de-Cé, c'est bénéficier :- de prestations d'actions sociales (famille, chèques-vacances, scolarité, loisirs, culture avec le CNAS et l'Amicale de la ville, ...)- d'une mutuelle santé et prévoyance avec participation financière de la ville- d'un coffre-fort électronique offert à vie- **de primes en complément de la rémunération**- du forfait mobilités durables- de formation tout au long de la carrière -Et plus encore...

La ville des Ponts-de-Cé recrute pour le service ENFANCE-JEUNESSE 2 responsables de site péri et extrascolaire (H/F) à temps complet annualisé Cadre d'emplois des animateurs territoriaux

Descriptif du poste

Placé sous l'autorité de la coordinatrice enfance, le responsable (H/F) de site péri et extrascolaire assure une partie de la direction de l'ALSH. Il est le garant de la cohérence des projets mis en œuvre avec le projet pédagogique du secteur et le projet éducatif de territoire de la ville et du respect de la réglementation en vigueur au sein des accueils collectifs de mineurs.

Activités principales :

Le responsable de site péri et extrascolaire :

- Est responsable de l'élaboration, l'écriture, la mise en œuvre et l'évaluation des projets pédagogiques annuels, en cohérence avec le projet éducatif de territoire.

· Développe une réflexion pédagogique auprès des équipes d'animation et pour l'ensemble des moments d'accueil du public (temps d'animation, vie quotidienne, temps d'accueil, de transition...)

· Analyse, formalise, coordonne, suit et évalue les fonctionnements et l'ensemble des moments d'accueil en cohérence avec le PEDT

· Participe à l'élaboration de temps de formation interne en lien avec les besoins identifiés

- Organise les services d'accueil périscolaire (matin, midi et soir) et extrascolaire

· Garantit la sécurité des publics accueillis

· Constitue les équipes d'encadrement en lien avec la coordinatrice et les autres référents

· Coordonne l'équipe d'animation et les ATSEM sur les temps périscolaires

· Coordonne et s'assure de la qualité de l'accueil des familles

· Assure le suivi budgétaire du site périscolaire et extrascolaire de référence

· Organise et assure le suivi des besoins matériels et logistiques nécessaires à l'activité et à la sécurité des personnes

- **Communique avec les différents acteurs éducatifs** (enseignants, restauration, ATSEM, entretien, familles, service enfance-jeunesse, autres directions...)

Profil :

· Maîtrise de la législation et de la réglementation relatives à la protection de l'enfance et aux accueils collectifs des mineurs - Diplôme de l'animation BPJEPS LTP ou UC de direction (Bac +2). - Expérience souhaitée dans une fonction similaire, ou de direction d'ACM.- Permis B · Connaissance des besoins de l'enfant (3-11 ans) · Maîtrise de la méthodologie de projet- - Bonne communication · Bonne connaissance des techniques d'animation et d'encadrement · Connaissance du fonctionnement d'une collectivité territoriale · Capacité d'adaptation, réactivité · Maîtrise de l'usage des outils numériques (tableur, traitement de textes, logiciels métiers...)

Conditions de travail : Poste à temps complet 35 heures annualisées- Travail en période de congés scolaires (1 semaine sur 2)- Horaires différenciés en fonction des missions (périscolaires et extra scolaires)

- Disponibilité en soirées (pour les préparations de vacances) et certains samedis (4/an)

Rémunération sur le grade d'animateur + régime indemnitaire